



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1165-14

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2014, a adopté le règlement numéro 1165-14 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 2 730 687 \$ et un emprunt de 2 730 687 \$ pour les travaux d'implantation de quatre (4) postes de pompage avec leurs systèmes électrogènes, d'approfondissement des bassins de rétention numéros 1, 2 et 3, la mise en place de bouchons d'argile et de système de communication par télémétrie ainsi que des travaux d'excavation, de pavage et de terrassement dans le Domaine des Ruisseaux* ».

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'implantation de quatre (4) postes de pompage avec leurs systèmes électrogènes, d'approfondissement des bassins de rétention numéros 1, 2 et 3, de mise en place de bouchons d'argile et de système de communication par télémétrie ainsi que des travaux d'excavation, de pavage et de terrassement dans le Domaine des Ruisseaux à Marieville, et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 2 730 687 \$ pour en défrayer le coût.

L'emprunt décrété par le présent règlement est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 29 avril 2014 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 mai 2014.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de Ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 et 12 h.

Donné à Marieville, le cinq juin deux mille quatorze (5 juin 2014).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgéro, OMA, notaire

Avis public 14-25